

VOL. XI.

MONTREAL, JEUDI MATIN, 10 JUILLET 1862.

No. 72.

AVIS SPECIAUX



BUREAU DE POSTE. MONTREAL, 30 juin 1862. ARRIVEES ET DEPARTS DES MALLES DE MONTREAL.

Table with columns for destination (e.g., Quebec, Montreal, St. John's) and arrival/departure times.

MEDECINE



PILULES DE JUDSON

HERBES DES MONTAGNES. C'est un fait établi, que toutes les Maladies proviennent du sang impur...

DIVERS



COURSES

COTE DES NEIGES.

PREMIER JOUR. Bourse de \$25 ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais gagné dans la première classe...

Cérémonies de la Pentecôte à Rome.

Les bannières ont été déposées dans la chapelle. En ce moment le Saint-Père, reprenant place sur la sedia gestatoria s'est dirigé vers le presbitero...

Incendies en Russie.

L'incendie ravage la Russie, et ce n'est pas seulement dans les campagnes que se voit le mystérieux fléau...

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Grandes Courses à Vercheres.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer au public et aux amateurs de chevaux trotteurs, les Grandes Courses auront lieu tel que mentionné ci-dessous...

Maladies Bilieuses Maladies du Foie.

Cette Maladie est très fréquente, elle est immédiatement transportée et distribuée dans toutes les parties du corps...

Flour Rafinée de Bled-Inde.

Pour Pâtisseries, Biscuits, Mince, et comme aliment pour les enfants, fabriquée par BENSON et ASPDEN...

La Fleur de Mais Préparée.

La Fleur de Mais Préparée du Canada est un article d'une grande délicatesse et est la substance nutritive extraite du Maïs...

Ateliers de Confection.

AMEDEE LARUE, TAILLEUR, No. 130, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis Bruneau et Dufresne...

Excursion Rapides Lachine.

PAR LES RAPIDES LACHINE. LE RICHELIEU. QUITTE LACHINE POUR MONTREAL tous les matins à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Champlain...

Poudres de Condition de Carlton.

La meilleure Médecine pour Les Chevaux, les Vaches et les Porcs. Nous avons obtenu le grand prix la recette de la Poudre de Condition de Carlton...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

Compagnie Vinicole de Cognac.

Le Soussigné offre en vente (maintenant en déballage de la Cuvée 2) 100 caisses Vendange 1858...

Terrebonne.

M. PREVOST, NOTAIRE, EST CHARGÉ de liquider les affaires de la succession d'ALEXANDRE MCKENZIE, Etc.

La Meilleure Huile de Charbon de Montréal.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St-Laurent.

Bennet et Bowerbank.

ANNONCE RESPECTUEUSEMENT aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile qui se peut se procurer...

N. Bourassa.

PRELÈVE LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atteinte à ma Résidence, No. 11, RUE SAINT-SIMON.

l'artillerie récemment arrivé de France; deux régiments de Cipayes; un corps auxiliaire de troupes impériales commandé par des officiers français; une division d'artillerie composée exclusivement de soldats chinois et commandée par un capitaine d'artillerie de l'armée française, M. Turdif de Moindrey. Les artilleurs chinois, qui forment cette division, ont rendu de grands services dans les divers combats contre les rebelles. Ils manœuvrent très bien, montent un grand courage et ont un charme uniforme qu'ils portent parfaitement. Ils ont la plus entière confiance dans leur chef.

Les rebelles continuent à commettre des actes dignes de la réprobation du monde entier. On sait qu'ils ont assassiné deux missionnaires français et plusieurs autres. Eurochéens appartenant à des familles établies en Chine.

Les pères jésuites, mis par un sentiment qu'on ne saurait trop louer, ont fait des recherches pour retrouver les dévoués et les victimes de ces déshonrables et pour insulter jusqu'à la mort, ils ont détrempé les corps de ceux qu'ils avaient assassinés, leur ont fait subir toute espèce de profanation, et les ont ensuite brûlés, afin qu'on ne puisse retrouver les traces.

Ces actes de grossière barbarie ont produit à Shang-Hai la plus vive indignation.—Bandoon.—Sicé.

ATLIEBS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce d'ouvrages de ville, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTRÉAL: Jeudi, 10 Juillet 1862.

La langue française au Greffe de la Paix.

Si nous disions à nos lecteurs que le Greffe de la Paix, dans notre bonne ville, est peuplé de clercs tous incapables de dresser même une simple déposition en anglais, les lecteurs français eux-mêmes regarderaient ce fait comme une anomalie et une preuve d'inculture tout-à-fait étrange de la part d'un gouvernement qui aurait amené un tel état de choses. Dans une ville où la moitié de la population parle anglais, ne pas pouvoir dresser en cette langue les documents nécessaires à la répression des délits, cela paraîtrait une véritable monstruosité que la presse anglaise serait unanime à condamner.

Elle bien, ce n'est pas la langue anglaise qui a été ainsi maltraitée, ce n'est pas la population anglaise dont le dernier gouvernement s'est ainsi moqué; c'est la langue française que l'on a bannie du Greffe de la Paix, c'est la population française que le dernier gouvernement a désignée au point de ne pas nommer, dans cet important bureau, au moins un clerc sachant parfaitement le français.

Ce gouvernement si honnête, ayant à sa tête un chef si énergique, protecteur si impétueux, disait-on, de sa nationalité; ce gouvernement, ce chef incomparable ont organisé le bureau de la paix si habilement que l'on n'y possède pas un seul clerc pouvant décemment dresser une déposition en français.

Quels sont les journaux français qui s'en plaignent? L'Ordre et le Pays. Les autres journaux français de cette ville, ceux qui s'engouffrent à même les annonces et les jets du dernier gouvernement, ne disent pas un mot de cela, et au besoin ils jeteront même la pierre au gouvernement actuel... mais non, nous nous trompons. Les compliments si adroits qu'on lance à la figure, l'encens flateur que l'on brûle sous le nez des nouveaux ministres; les saluts profonds et respectueux qu'on leur fait, les flatteuses mielleuses mais empêchées avec lesquelles on les assume, la servilité merveilleuse, même pour ceux qui connaissent l'espèce, dont on fait preuve aujourd'hui afin de conserver quelque bribe de l'ancien patronage dont on avait fait son deuil avec tant de désespoir et de larmes, tout cela prouve que l'on est parfaitement disposé à tout accepter, tout approuver, renier le passé, avaler d'avance le futur, pourvu que l'escarcelle ne devienne pas par trop vide.

«Quoi! dit le plus avili de tous les organes qui aient jamais rabaisé le gouvernement dans l'estime publique: Quo! M. Dorion! Mais M. Dorion est un parfait honnête homme! Non, n'a vous jamais une minute, la plus courte minute, douté de son intégrité, de sa respectabilité! Tout ce que nous lui avons reproché, en termes très polis, très convenables, c'est un peu de faiblesse; mais quant à sa complète sincérité comme homme honnête, intègre, et respectable, et respecté, et qui mérite cent fois de l'être, nous nous ferions hacher par morceaux pour le soutenir devant l'univers entier!»

Et le tout se termine par une petite épouvanque un peu discrète, bien pudique, qui prend naissance à cet endroit où les autres hommes ont un cœur! «Cher M. Dorion, un petit job, s'il vous plaît! Ah! nous sommes de vos amis, allez! Le mot "traître" que vous avez pu lire à votre adresse, en juillet dernier, dans notre journal, est un mauvais tour, un maudit tour qui nous a été joué par un de nos petits diables, misérable enfant qui ne comprenait pas la portée de son acte! Mais ne croyez pas que ce vilain mot partit de notre intention! Certes! nous sommes prêts à dire, et nous disons hautement, sincèrement, bravement, énergiquement, imperturbablement que vous êtes un homme tellement honnête que nous n'avons pas pu à dire, et même, si vous ne nous retirez pas le patronage, nous affirmerons que vous avez toujours été un ange et que vous le serez toujours! Ah, cher M. Dorion! un petit job! Et comme nous allons prêcher vos vertus! Us mérites! et même j'irais que nous avons tout bêtement écrit trois fois faiblesse! Oh diable avions-nous

l'esprit quand ce mot est tombé de notre plume! maudite plume!» Voilà les palinodies que l'on vient chanter aujourd'hui! Et cela marche, agit, parle, mange, boit et dort comme tous les autres hommes!

On comprendra sans doute pourquoi nous nous abstentions de dire: «cela pense».

Ah, le mot "race de vipère" n'a pas été écrit sans raison! Nous appelons donc l'attention du gouvernement sur le personnel actuel du greffe de la paix d'où le français se trouve tellement banni que M. le juge des sessions de ce quartier est le seul homme du bureau qui pourrait dresser une pièce en français. Pas un des employés ne peut le faire en français intelligible! Mais comme il n'est pas d'habitude que le juge dresse lui-même les papiers sur lesquels il doit agir, chose dont l'ancien gouvernement ne se doutait point-être, il semblerait à propos que le bureau fût réorganisé de manière à ce que les connaissances du juge en langue française lui servissent à autre chose qu'à comprendre la parfaite incompréhension de ses subalternes sous ce rapport.

Nous avons vu d'ailleurs des pièces si bien dressées que l'on avait oublié de remplir les blancs; d'autres où les noms sur l'endossement n'étaient pas les mêmes que dans le corps du document, enfin nous sommes convaincus que certains employés étaient incompétents sur bien d'autres chapitres que celui du français.

Eh bien, lecteurs, voilà la légalité que le dernier gouvernement a bégayé au gouvernement actuel. Dans tous les bureaux, des embarras sérieux existent. Nous avons vu, l'hiver dernier, que sur 250 employés, dans divers bureaux, moins de soixante étaient canadiens. Tout cela s'est fait sous un homme que l'on a osé appeler le protecteur énergique et zélé de la nationalité.

Nous savons que dans certains bureaux le désordre était si complet que l'on n'est pas encore parvenu, à l'heure qu'il est, à les remettre en ordre. Un des ministres actuels arrive un jour dans son bureau. Il voit une assés grande boîte pleine de lettres.

«Qu'est-ce que cela, demanda-t-il à l'assistant?» — Ce sont des lettres écrites par des gens appartenant à l'ancienne opposition, répond celui-ci. Voilà ce qu'on en faisait. Je suppose que nous allons répondre, maintenant.

«Voilà quel était le système du protecteur de la nationalité. Une moitié du pays ne recevait pas même de réponse à ses lettres. Quand la caisse était pleine on les brûlait, pour faire place aux autres. Quand le diable devient vieux il se retire.»

Pendant trois ans, nous avons eu un solliciteur général qui ne travaillait que par prostration, c'est-à-dire qu'on lui avait nommé des substituts partout. Aujourd'hui nous en avons un qui veut faire lui-même sa besogne. Les journaux qui n'aiment pas les usages dans les départements publics, prennent acte du fait et y voient une amélioration sur l'ancien système. «Bah! dit un antique organe, il n'y a pas d'amélioration du tout. Le voyage de M. Abbott va coûter beaucoup plus que les honoraires de M. McCord n'eussent coûté.»

La phrase de l'organe implique nécessairement que M. McCord demeure à Aylmer puisqu'on ne parle que de ses honoraires sans mentionner ses frais de voyage, et qu'on parle de ceux de M. Abbott.

Il n'y a qu'une petite ignorance là dedans, c'est que M. McCord demeure à Montréal depuis plusieurs mois, et que ses frais de voyage eussent été aussi ajoutés à ses honoraires.

«En vérité il est refreshing de voir l'organe du pillage d'autrefois, recommander ce qui a été, une économie de dix piastres, mais refuser de publier les vols de l'acte, et parler avec son adresse ordinaires ceux d'aujourd'hui. On a approuvé des pillages de centaines de milliers de piastres, on crie à propos d'une dépense de \$10. C'est sans doute parce que l'on est vieille que l'on pense à son salut.

C'est pas seulement par principe d'économie, que nous avons loué M. Abbott de faire son devoir, c'est parce que nous croyons utile, quand un homme est nommé à une charge publique, qu'il en remplace les devoirs.

Il est important que le public sache que les hommes choisis sont compétents. Comment le saura-t-il si ce n'est par les charges publiques, des séniours ou places de refuge à leur incapacité. — Mais pourquoi avoir commencé par Aylmer? — C'était peut-être pour se mettre un peu au fait du désordre affreux du greffe du parent de l'ex-premier ministre! Peut-être était-ce là ce qui pressait le plus! Peut-être était-il bon que l'on ait vu par son agent, le ministre, arriver enfin dans ce royaume où jamais la surveillance ni du Procureur général ni du Solliciteur général de l'ex-gouvernement n'avait cru devoir se glisser.

— Mais M. Abbott est allé «rendre une visite à Madame Abbott qui passe la belle saison dans cette localité ou aux alentours.» (Textuel.)

Voilà une finesse qui nous fait fort l'effet d'être dans les alentours de l'ignorance et de la sottise. Mettez une distance de 26 lieues entre «cette localité» et l'endroit où se trouve Mme Abbott, et voilà les alentours tels qu'ils gisent dans l'imagination de l'adroit réducteur.

Nous ne nous étions plus maintenant de la voir toujours à mille lieues du bon sens et de l'honnêteté; l'illustré tête se croit sans doute «dans les alentours.»

«M. Abbott est le premier orangiste du Bas-Canada qui monte au pouvoir.»

Nous informons la Minerve que M. Ross est un orangiste et l'était longtemps avant d'avoir été pris par la main par M. Cartier.

Division de Lorimier.

Le parti libéral a, dans cette division, deux hommes également dignes de la représenter et également populaires, MM. Laberge et Bureau. M. Laberge est un orateur de premier ordre et un brillant écrivain. Il donnerait un grand

lustre à la partie française du conseil. M. Bureau est un député actif, parfaitement au fait de la pratique parlementaire, et sachant sur le bout de son doigt toute l'histoire de la corruption. M. Bureau a été de tout temps l'un des membres les plus utiles et les plus fermes du parti libéral. C'est aujourd'hui, parait-il, à qui de ces deux messieurs cédera le pas à l'autre. Voilà comment agissent toujours les gens sincères et dévoués.

Nous espérons que nos amis décideront bientôt lequel des deux sera le candidat à la prochaine élection. Personne, pensons-nous, n'osera faire d'opposition à n'importe lequel des deux, et quelque soit celui qui soit désigné, on qu'il accepte, nous applaudirons de tout cœur.

Si la législature n'avait jamais été composée de pareils hommes, les jours des corrupteurs eussent été bientôt comptés.

Division Shawinigan.

Nous voyons dans l'Ere Nouvelle, une énorme liste, contenant 1058 noms d'électeurs qui ont signé une réquisition au Dr. Charles Mailhot le priant d'accepter la candidature de la division aux prochaines élections au Conseil Législatif.

Nous sommes heureux de voir que l'on ait pensé à un homme aussi éclairé et aussi indépendant de caractère que M. Mailhot. Il représentera dignement tout à la fois et la division qui va l'honneur et la population canadienne. M. Mailhot a toujours été un libéral ferme et zélé, et tous les amis du bon gouvernement doivent s'efforcer de le soutenir.

Nous voyons aussi que M. de Niverville offre son concours à M. Mailhot, et notre confrère ajoute que cette adhésion assure le succès de M. Mailhot. Rien ne pouvait faire plus de plaisir aux amis de la bonne cause qu'une pareille preuve de désintéressement.

Le Dr. Désaulniers, M. P. P.

Ce monsieur vient de rendre compte de sa conduite à ses électeurs. On sait qu'il avait reçu plusieurs réquisitions de leur part de voter contre le bill de milice. D'un autre côté le gouvernement tombé lui adressait une réquisition d'un autre genre sous forme de succession de feu M. le Dr. Boutillier, comme inspecteur de la colonisation. M. Désaulniers comme de raison, n'eut d'oreilles que pour la réquisition appuyée sur cette riche succession. M. Désaulniers tenait-il donc à prouver que chez les hommes politiques aussi, le mauvais ange fait souvent pleurer le bon? Si telle était son intention, il a admirablement réussi, et l'ange protecteur de son comté a dû faire de bien tristes rapports sur le compte du député.

M. Désaulniers a donc expliqué son vote sur le bill de milice. Tous ses électeurs le désapprouvaient hautement. Il fallait se tirer d'affaire. Voici comment M. Désaulniers s'y est pris.

«Quand on a voté pour la seconde lecture d'un bill, dit-il, ce n'est pas là voter pour le bill, car ce n'est qu'à la troisième lecture qu'il devient loi. J'ai voté pour la 3ème lecture, mais avec l'intention bien arrêtée de voter contre la troisième.» Et pour mieux appuyer cette doctrine il lut les règles de la Chambre.

M. Désaulniers a fait ici ce que les députés coupables font toujours; il a pris un échappatoire qui n'est, au fond, qu'une hypocrisie assez pauvrement imaginée.

Voter pour la seconde lecture d'un bill, c'est voter pour le principe du bill, c'est-à-dire déclarer que le bill est utile et avantageux au pays; que le principe sur lequel il est basé est équitable et juste.

Maintenant le principe du bill n'étant pas seulement l'organisation pure et simple de la milice, mais c'était l'ORGANISATION DE LA MILICE AU MOYEN D'UNE FORCE ACTIVE DE 50000 HOMMES, D'UNE FORCE DE RÉSERVE DE 50000 HOMMES DE PLUS, DE LA CRÉATION D'ARSENAX, ET DU CAMPÈMENT DE LA FORCE ACTIVE PENDANT 23 JOURS PAR ANNÉE.

Et M. Désaulniers, par son vote, a sanctionné tout cela.

Mais nous devons modifier le bill. C'est faux. On n'a pas voulu du projet comique et ridicule que vous avez préparé, que vous n'avez pas osé offrir, et que vous avez publié pour tromper vos amis. Et quand vous avez voté, vous saviez que le gouvernement voulait son bill et rien que son bill.

Il est trop ridicule de venir dire à ses constituants après coup, nous aurions ôté tout ce qui vous déplaisait, car cela ôté il n'est resté rien du bill et autant valait garder intacte la loi actuelle.

Il est aussi par trop hypocrite quand on a été assez valet pour voter la seconde lecture avec les dispositions ci-dessus, de venir prétendre que l'on aurait eu l'énergie de voter contre la troisième. Qui avait un bon aval bien plus facilement un faux. On voter pour la seconde lecture c'est avaler le bouff. Quand il ne s'agit plus que de l'un, la troisième lecture, il passe sans le moindre effort.

Quand un bill est mauvais, c'est la seconde lecture qui constitue le péché mortel. La troisième n'est plus que la conséquence de l'autre.

Les Edifices d'Ottawa.

Sous ce titre, nous lisons ce qui suit dans le Citizen d'Ottawa: «Les commissaires nommés pour s'enquérir des affaires qui ont trait à la construction des édifices du parlement ont commencé leurs travaux mardi dernier (7er juillet) et ont travaillé avec beaucoup d'ardeur mercredi et jeudi. Nous croyons que jusqu'à présent aucune déposition verbale n'a été prise, les commissaires s'étant principalement occupés des arrangements préliminaires pour leurs travaux futurs, et de l'examen des plans, devis et contrats et des ouvrages mêmes. La promptitude avec laquelle les commissaires se sont mis à la besogne, fait augurer que l'enquête sera faite avec toute la diligence possible tout en ne perdant point de vue l'objet principal de leur investigation—c'est-à-dire la découverte de la vérité à propos des extras considérables qui ont été payés et des personnes qui doivent en suppor-

ter la responsabilité. Nous espérons que l'enquête marchera assez vite pour permettre la reprise des travaux durant le mois prochain.»

Nous ne voyons pas comment les espérances de notre confrère pourront se réaliser en ce qui a trait à la reprise des travaux. Le gouvernement fait faire une enquête stricte et complète sur les gaspillages d'Ottawa, et comme on vient de le voir par ce que nous venons de reproduire, on n'a pas perdu de temps pour mettre cette promesse à effet; mais nous ne voyons pas trop comment le gouvernement pourrait procéder aux travaux avant d'avoir mis devant les chambres le rapport de la commission.

EUROPE

Toulon, 21 ju. L'activité redouble dans notre port; une première division navale, composée de quatre vaisseaux ou transports, partira lundi 23 et ira embarquer à Alger deux bataillons de zouaves, deux escadrons de chasseurs d'Afrique et de spahis, et une batterie rayée. Deux autres divisions succéderont très prochainement au premier; l'un, partant de Toulon, emportera 4,000 hommes; l'autre ira chercher des troupes à Oran. La brigade qui est appelée de Rome va au Mexique.—Havas-Bullier.

Tourin, 21 ju. Chambre des députés.—M. Masari demande au ministère s'il est vrai que le gouvernement italien doit prendre part à l'expédition du Mexique. M. Rattazzi répond que le gouvernement n'a jamais eu cette pensée et qu'il n'a jamais reçu d'ouverture à cet égard. Dans le cas où sa participation serait demandée, il agirait conformément aux intérêts du pays.

Tourin, 21 ju. Garibaldi est parti hier au soir pour Gènes. M. Scialoja est reparti pour Paris pour terminer les négociations relatives au traité de commerce franco-italien.

Frontières de Venétie.—L'archiduc Henri remplacera le général Benedeck pendant l'absence que doit faire le général autrichien. Les troupes hongroises sont retirées des frontières où elles doivent être remplacées par des soldats croates et bohèmes.

Les railways sont occupés à des transports de militaires.

Tourin, 21 ju. On assure que Garibaldi est parti hier pour Gènes, où il s'embarquera pour Capraera.

Tourin, 21 ju. Le bruit que de prochains remaniements ministériels auraient lieu circule hier à la chambre. L'opinion les croit inexacts. On assure cependant que le général Durando est dans l'intention de résigner son portefeuille.

Tourin, 21 ju. Le départ de Garibaldi est confirmé. Le roi a reçu la députation de la chambre qui lui a présenté l'adresse récemment votée. S. M. a répondu qu'elle acceptait volontiers cette adresse, dont elle partageait les sentiments. Le roi a ensuite fait appel à la concorde.

Tourin, 21 ju. On assure qu'il s'est formé une société de de capitalistes italiens et anglais pour établir la culture du coton sur une grande échelle dans les provinces méridionales.

Tourin, 21 ju. Le Diritto publie une lettre de Crispi qui dément la démission de Garibaldi comme président de l'association émanicipatrice. L'instabilité de domicile a seule décidé Garibaldi de déléguer Crispi pour le représenter dans les séances du Conseil et dans la commission exécutive de l'association. Un accord parfait existe entre Garibaldi et l'association.

La Monarchia nazionale annonce qu'un décret royal ordonne la clôture de l'université de Pavie.

L'Italie publie une correspondance de Florence affirmant que les Français évacuent la province de Viterbe. Cette nouvelle mérite confirmation.

Berlin, 21 ju. On mande de la frontière polonaise: Le poste du gouvernement militaire à Varsovie est supprimé. Une commission gouvernementale est chargée de délivrer des passe-ports pour l'intérieur en langue polonaise, au lieu de passe-ports en langue russe. Des droits civils sont accordés aux israélites.

On lit dans un supplément extraordinaire de la Gazette des Postes: Cassel, 6 heures du soir.—Le ministère est définitivement congédié. Un nouveau cabinet est formé. Son programme est celui-ci: Constitution de 1831 loi électorale de 1849. Cette nouvelle est donnée comme positive par la Gazette des Postes.

Cassel, le 21 juin (soir.) Le nouveau cabinet est formé. Le procureur général, M. Dehroffels, ex-ministre des finances et des affaires étrangères; le conseiller de justice, M. Pfeiffer, ministre de la justice; le conseiller du gouvernement, M. Stienberger, ministre de l'intérieur; le lieutenant-colonel Osterhausen, ministre de la guerre.

Tous les membres du nouveau cabinet sont des partisans décidés de la constitution de 1831. Il doit paraître immédiatement une ordonnance du souverain, qui, dit-on, a l'intention de partir pour voyage luudi prochain. La plus grande agitation règne dans la ville.

Cassel, 21 ju. soir. Un supplément de la Gazette de Cassel confirme la composition du nouveau cabinet en annonçant qu'il a accepté le rétablissement de la constitution de 1831 avec la loi électorale de 1849.

Cassel, 21 ju. Le manifeste de l'autorité souveraine concernant le rétablissement de la constitution de 1831 et de la loi électorale de 1849, a été publié hier. Ce document porte la date du 21.

Vienne, 21 ju. Les noms des nouveaux ministres choisis par l'électeur de Hesse sont considérés comme peu satisfaisants.

Francfort, 21 ju. M. d'Usedom, ministre de Prusse près la diète germanique, est subitement parti hier soir pour Berlin à cause de

l'affaire de Hesse. Les troupes prussiennes ont quitté Wesel ce matin et se sont mises en marche pour entrer hessois.

Marsseile, 24 ju. Le paquebot Quirinal vient d'arriver. Il a à son bord 450 passagers venant de Rome, parmi lesquels les cardinaux Morlet et de Bonald; l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, et le patriarcat des Indes.

Les lettres de Rome portent que M. de Lavalette a en une longue audience de Sa Sainteté. Le bruit court que l'occupation française serait restreinte à la province de Rome.

On disait également que l'ambassadeur de France avait refusé des passe-ports aux anciens zouaves pontificaux qui voulaient rentrer en France; mais ces bruits ne doivent être accueillis que sous réserve.

Les lettres de Rome signalent de nouvelles réunions de membres du parti unifié. Il est question de prochaines manifestations dans ce sens.

Les lettres de Naples, du 12, disent que des prêtres français, venant de Rome, ont été insultés.

La mise à exécution de la loi sur le timbre soulève des réclamations générales.

Saint-Petersbourg, 21 ju. L'Invalide d'aujourd'hui contient une ordonnance impériale en vertu de laquelle toutes les écoles militaires du dimanche sont fermées comme ayant progressé des doctrines dangereuses et comme ayant cherché à corrompre l'armée. L'entrée dans les casernes est désormais interdite à toutes les personnes étrangères.

Londres, 24 ju. La discussion étant ouverte sur les fortifications lord Palmerston fit appel à la chambre pour qu'elle aide le gouvernement à mettre le pays en état de défense et à assurer son indépendance. Le ministre qui cette façon d'agir soit blessante pour les autres pays et spécialement pour la France. Il dit qu'elle tend plutôt, au contraire, à maintenir le respect réciproque et les bonnes relations entre les deux pays, parce qu'on respecte et honore toujours mieux ses ennemis que ses inférieurs.

Lord Palmerston déclare qu'il connaît mieux que tout autre les dispositions amicales, de l'empereur des Français, et qu'il a été tout à fait sensible à la conduite de Napoléon III lors de l'insurrection des Indes et pendant les difficultés récentes de l'Angleterre avec l'Amérique. Il ne peut donc rendre trop hautement justice à l'empereur. Le ministre ajoute qu'il est impossible à deux gouvernements d'être en relations plus intimes et plus confidentielles. Mais ce n'est pas une raison pour négliger des précautions nécessaires, car nous avons malheureusement une grande expérience de la rapidité avec laquelle s'opère un changement dans les sentiments nationaux. Des questions sérieuses pourraient surgir subitement, malgré les meilleures relations antérieures.

Berlin, 23 ju. La Gazette de l'Étoile dit que, par suite de la nouvelle venue de Cassel que le nouveau ministère hessois a pris pour programme la constitution de 1831 avec la loi électorale de 1849, l'ordre de concentrer les troupes a été momentanément retiré. Le gouvernement se réserve de prendre ultérieurement des mesures, dans le cas où le cabinet hessois ne remplirait pas sa promesse.

Paris, 23 ju. Cassel, 23.—La marche des troupes prussiennes vers la Hesse est arrêtée. L'électeur a protesté après de la diète contre la violation de ses frontières par la Prusse.

Madrid, 23 ju. La reine est accouchée d'une princesse. Sa Majesté et son enfant sont dans l'état le plus satisfaisant.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont partis pour Londres.

La clôture des chambres aura lieu cette semaine.

CORRESPONDANCE.

MM. les Rédacteurs, Je crois que la tâche la plus difficile que l'on puisse imposer à un représentant est d'exiger de lui qu'il rende compte de sa conduite parlementaire lorsqu'il n'a jamais rempli que le rôle de valet d'une administration dont les exactions et l'ineptie ont été honnies par une réprobation générale. Le caractère, l'indépendance et l'honnêteté servent par la bonne éducation, voilà dans mon opinion ce que doit avoir un homme qui veut représenter dignement un comté en parlement et voilà précisément ce qui manque au représentant du comté de Deux-Montagnes.

Depuis que la session est terminée il s'est condamné à toutes les tortures de la fourberie pour faire preuve de dévouement et déguiser son servilisme. Malgré son ignorance devenue proverbiale dans la presse et dans le pays, malgré son aptitude merveilleuse à déguiser les faits, malgré de grandes ressources en fait d'hypocrisie, il paraît pourtant comprendre que la noblesse et l'indépendance de caractère sont des choses qui grandissent un homme et qui peuvent le rendre précieux dans n'importe quelle condition de la vie mais surtout lorsqu'il est appelé aux rudes épreuves de la vie publique. Il semble quelquefois aussi entrevoir que l'honnêteté et la libéralité sont les plus belles vertus civiques, mais il a subi fatalement le sort d'un bon nombre de ses collègues: car il est maintenant reconnu que le pauvre élève qui a fait son éducation politique à l'école CARTIER, est incapable de s'élever à la hauteur desentiment qui commande le respect.

Il est impossible de croire que l'incapacité à toutes les exigences de la position d'un esclave politique puisse être franc et indépendant. Le servilisme est une bassesse morale, une négation de l'intelligence, du caractère, du cœur et conséquemment des principes. Quelques mécaniciens ont fabriqué des automatés dont les actions révélaient l'idée de vie sur eux qu'ils observaient. Les marchands, articulant des sons, présentaient des

objets à ceux qui les entouraient, tout cela se faisant par mécanisme. La construction de ces machines était bien difficile, bien compliquée et coûtait bien cher. Dans notre siècle, qui est un siècle de progrès et toute espèce de choses, pour le Canada comme pour les autres parties de l'univers, on a découvert des automatés tout faits et un peu perfectionnés qui ne coûtent rien et qui exécutent fidèlement la volonté de leurs maîtres. Ces derniers agissent comme eux d'autrefois. C'est par l'impulsion donnée par leur chef qu'ils parlent ou se taisent, qu'ils disent ou non; qu'ils marchent ou s'arrêtent. Toujours c'est l'action de la ficelle ou l'attraction d'une promesse qui fait agir le troupeau dont ils font partie. Combien M. Cartier avait-il de ces instruments à sa disposition? Franchement je n'en connais pas le nombre, mais ce que je sais positivement c'est que le meilleur, le plus docile et le plus obéissant était celui des Deux-Montagnes. Il mérite d'être connu, il s'appelle J.-B. Daoust.

Écoutez le parler, s'il vous plaît, et vous verrez qu'il a droit à un genre de célébrité. Voici textuellement, entre mille autres choses exprimées de la même manière, ce qu'il a dit, il y a quelques jours, à la porte de l'église de St-Eustache. Je vous ferais grâce de son verbiage dont un Algonquin aurait honte. Je m'efforcerai de rapporter consciencieusement ce qu'il m'a paru vouloir dire:

«Messieurs, vous êtes pas sans savoir que la session est fermée et que nous avons été battus sur le bill de milice. Moé, j'ai voté contre (contre) parce que vous n'avez écrit de voter contre. On a dit ben des fois que j'étais ministériel, quand même et ben pour un seul fin de montrer le contraire j'ai voté contre le ministère une fois. Le parti-rouge a ben criailé conte nous autres et ben vous verrez qu'il sera ben obligé de se moriginer pour se mainguindre. Les rouges on déjà voté \$500,000 piécies pour les bâtisses d'Ottawa. Voyez-vous qu'ils font comme nous. Ils parlent toujours des dépenses des dépenses et pis encore des dépenses et ils font comme nous autres.»

Il s'est bien gardé de donner un seul mot d'explication sur l'affaire d'Ottawa. Puis il continua en disant que le nouveau ministère ne ferait pas mieux que celui qu'il remplaçait; que M. MacDougall voulait l'annexion. Maintenant vous pouvez admettre peut-être que j'ai dit vrai lorsque j'ai avancé qu'il avait de l'aptitude à dire le contraire de ce qu'il sait. Au reste, ceci ne donnera pas de difficulté possible à l'hiver dernier on lui a prouvé publiquement sur affidavit que c'était là son principal talent.

Avec le fragment de discours (si toutefois on peut appeler ça un discours) que je viens de citer je ne me crois pas obligé de tenter de nouveaux efforts pour constater sa supériorité de savoir et d'esprit.

Voilà tel qu'il est, l'homme qui représente le beau comté du Lac des Deux-Montagnes depuis huit ans! Voilà celui qui trompe depuis huit ans ses constituants, qui non seulement les trompe mais les rabaisse dans l'opinion publique par sa nullité en tout et partout; celui qui a servilement aidé l'administration qui vient de tomber à conduire le pays à un état voisin de la banqueroute. Maintenant il se permet de prophétiser qu'à moins d'avoir recours au patronage, à la coterie, au gaspillage des deniers publics, à la violation de la constitution, à la moquerie de la loi, etc, etc., aucune administration ne peut se maintenir.

Quelles bêtises n'a-t-il pas avalées; quelles escroqueries des deniers publics n'a-t-il pas sanctionnées?

«D'un autre côté n'y a-t-il pas des attentions pour un homme qui ne sait pas même ce qu'il a appris et qui ignore toujours ce qu'il devra faire? La politique est peut-être la science la plus épineuse à laquelle un homme puisse se livrer, et comment voulez-vous exiger d'un représentant qui ne sait pas même lire couramment qu'il en sache quelque chose!»

DEMOCRATE. St-Eustache, 3 juin 1862.

FAITS DIVERS

ÉTATS-UNIS.—Notre dépêche nous apprend que l'armée, sous le commandement du général Burdise a joint l'armée de McClellan. Nous avons l'opinion d'une feuille de Richmond sur la bataille qui s'est livrée mardi de la semaine dernière, c'est celle de l'Examiner qui dit qu'aucun engagement aussi sanglant n'a eu lieu depuis l'ouverture des hostilités. Ce journal avoue que le feu de l'artillerie fédérale et des canonniers a été terrible et que le lendemain du combat le champ de bataille présentait un aspect horrible à voir.—Un arrivage de Vicksburg en date du 3, dit que le bombardement de cette ville continuait encore, il n'y avait que des militaires dans la ville.

— Comme on a pu le voir par nos colonnes d'annonces, c'est à trois heures cette après-midi que Gottschalk donna son concert d'adieu dans la salle Nordheimer. Ce concert sera plus particulièrement intéressant à ceux qui étudient le piano, car le célèbre pianiste doit s'évertuer dans cette séance, à donner à tous ceux qui pratiquent ses compositions les moyens de surmonter les difficultés qui s'y rencontrent.

— M. et Mme Joseph Beaudry et Mlle Pauline Beaudry se sont embarqués pour l'Europe, samedi dernier, à Québec. M. Deschamps, de la maison F. & J. Leclair a aussi pris passage à bord du même vapeur.

— A la dernière assemblée des membres du barreau, après un examen très satisfaisant, ont été admis à la pratique de la profession d'avocat, MM. Heroulet Bernard, de Montréal, Adolphe Fontaine, de St-Jacques de l'Acadie, et E. Fontaine, de St-Hugues. Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

LE COLONEL T. BRUCE.—NOUS AVONS le regret d'apprendre, par nos échanges d'Europe, la mort du colonel T. Bruce,

frère de Lord Elgin, et gouverneur du Prince de Galles. Le colonel Bruce a vécu six années au milieu de nous et y avait laissé un grand nombre d'amis. Ses manières étaient tout ce que l'on pouvait désirer de plus accompli en fait de cordialité et de savoir-vivre. Parti du pays en 1855, avec Lord Elgin, il est revenu avec le Prince de Galles en 1860 et rien, certes, ne pouvait faire prévoir chez lui une mort aussi prématurée. Il parait qu'il a pris le germe de la maladie qui l'a emporté à Constantinople, pendant le voyage dans l'Est de son illustre pupille.

— Le Journal de Québec nous annonce la mort de l'honorable W. Hamilton Merritt, décédé dimanche, à 2 heures du matin, sur le vapeur Champion.

— Mardi matin, on a découvert qu'un accident fatal était survenu dans la nuit à un détenu dans la prison commune de cette ville. Un jeune homme du nom de François Denis, qui avait fréquemment été condamné à la prison pour diverses offenses, paraissait, le 21 juin dernier, devant la cour du recorder sous l'accusation d'être un vagabond renforcé. Le recorder le condamna à deux mois d'emprisonnement. Lundi soir il fut mis aux

MAVVENTES.

A MM. LES AVOCATS.

BEAUX A VENDRE. ON POURRA SE PROCURER AUX BUREAUX DU PAYS DES BEAUX DESCRIPTIONS SUIVANTES:

Mémoire de Frais. Fiat et Comparation Comparation. Demande de Plaidoyer. Comparation de Conseil à l'Enquête. Reponses aux Juries d'Appel. Inventaire de Productions.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE. FRONT VENDUS PAR AUTORITE DE JUSTICE. AN PLUS HAUT ET DERNIER ENCHÈRE SENSIBLE. LUNDI, LE VINGT-SEPT JUILLET.

CINQ LOTS DE TERRE, vignes et confins. Les lots sont situés dans le Quartier St-Nicolas, en la dite Cité de Montréal.

UNE MAGNIFIQUE MAISON EN BRICKS à trois étages, située sur le Rue Campbell.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

UNE SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE AU CÔTÉ NORD-EST de la Rivière à la Grasse, dans le village de Rigaud.

AVIS DIVERS.

AVIS.

LE SOUS-SIGNÉ DONNE AVIS A SES PRATIQUES et au Public en général que JOSEPH L'ÉTIENNE n'est plus à son service depuis le 30 juin.

LE SOUS-SIGNÉ, AMABLE ARCHAMBAULT, Public, a ouvert son Bureau, Notaire, au No 24, rue St-Vincent.

LE SOUS-SIGNÉ, AMABLE ARCHAMBAULT, N. P. 15 mai.

AUX PROPRIÉTAIRES DE MOULINS, MANUFACTURES, ETC.

E. N. Lacroix et frère, Rue St-Catherine, Montréal, Patentes de Sa Majesté.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

ASSURANCES.

ASSURANCE UNITY.

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES. Avec le quel est amalgamé le Bureau de LONDRES.

CAPITAL, £2,000,000 sterling. Fonds de réserve en Canada \$50,000.

BRANCHE DU CANADA: Bureau, No. 11, Grande rue St-Jacques.

Directeurs du Département du Feu: J. FROTHINGHAM, éc., B. HOLMES, éc., A. LAPOQUE, éc., W. LUNY, éc., J. TORRANCE, éc.

TOUTES SORTES D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU seront faites aux termes les plus modérés, le Capital étant très élevé et offrant une grande sûreté aux tenanciers de la Police.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

LES PERSONNES DONT LES VIES SONT ASSURÉES par cette Société, sont informées que la prime "extra" sera chargée à ceux qui s'inscrivent dans le Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort leur surviendrait.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE INTERNATIONALE.

SUR LA VIE, 142 Strand, London.

LE BUREAU DE DIRECTION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE que les messieurs suivants ont formés comme Bureau Local et Officiers de la Société à Montréal pour la Province du Canada:

Bureau Local de Direction: BÉNAMIN HOLMES, éc., président; THEODORE HART, éc., W. SACHE, éc.

Banquiers: Banque Molson. Références Médicales à Montréal: W. SUTHERLAND, éc., M.D. J. H. PELTIER, éc., M.D.

Agent général: ALEXANDER MOLSON, ECR. Bureau central en Canada: No. 68, rue St-François-Xavier, Montréal.

La Société ci-dessus a été fondée depuis environ un quart de siècle. Elle est incorporée par des Actes Spéciaux du Parlement et n'étant pas une compagnie Mutuelle, les détenteurs de la Police n'en courrent aucune responsabilité malgré que les deux tiers des profits sont alloués aux cinq ans.

Le Capital est de \$2,500,000, réparties en 25,000 parts de \$100 chaque, dont 19,150 parts, représentant \$1,915,000, ont été payés. Sur ces parts un dépôt de \$20 par chaque part est payé et s'élève à \$383,000.

Ce qui laisse dans les mains des propriétaires, \$1,532,000. Sommes accumulées en six ans, \$674,815. Fonds total géré, en sus des revenus, excédant \$350,000 par année. 2,646,740.

Le système de rétribution de l'INTERNATIONALE offre des avantages qui ne se rencontrent dans aucune autre société: Le assuré ne peut payer seulement que la moitié des primes pourvu qu'il s'inscrive sur la balance, durant tout le temps que sa Police sera en force.

Si un assuré meurt en entier, il peut en aucun temps emprunter la moitié de tout ce qu'il a payé antérieurement, sans pour cela affecter en aucune manière sa police.

Qu'un assuré désire se désister de sa Police, une moitié des primes annuelles payées lui sera remise pour l'achat de celle-ci.

La Société a toujours réglé les réclamations d'une manière prompte et libérale, et elle a déjà payé au-delà de \$2,000,000.

Des fonds considérables ont été placés par cette société dans les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, où elle a fait un montant d'affaires énormes; et les Directeurs à Montréal ont été autorisés à prêter des sommes sur des propriétés foncières, remboursables par versements, ou autrement dans trois ans.

Qu'un assuré désire notre aide, et d'un respectable agent, ayant résigné la charge d'ALEX. MOLSON, éc., a été choisi comme son successeur, et le Bureau Central pour le Canada a été transféré à Boston, au No. 68, rue St-François-Xavier, Montréal, où l'on devra à l'avenir adresser toutes les lettres.

Pour le Bureau des Directeurs, ROMOND SHEPPARD SYMES, Président de la Société, 1er mars.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

DE LA CITE DE MONTREAL. (CETTE COMPAGNIE POPULAIRE ET SI BIEN PATRONÉE, continue d'Assurer les Bâtiments, JUNGES, suivant le plan, POUR TROIS ANS.

Directeurs: M. BENJ. COMTE, Président, M. L. LAURENT, G. L. ROLLAND, A. E. MONTMARQUET, A. LAPIERRE, ALEXIS DUBORD, HUBERT PARE, FR. BENOIT, L. COMTE, P. S. L'ÉTOURNEAU, Secrétaire, 1er mars.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE D'ASSURANCE.

ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. Incorporée par Acte du Parlement. ETABLIE EN 1825. CAPITAL—UN MILLION STERLING. (PLACE EN CANADA.....\$350,000.)

CANADA, BUREAU PRINCIPAL, PLACE D'ARMES, MONTREAL. BUREAU DES DIRECTEURS.

HUGH TAYLOR, éc., Avocat, R. D. COLLIS, éc., marchand, WM. EDMONSTONE, éc., marchand, W. B. LAMBE, éc., avocat, WM. FRASER, éc., M.D.

Secrétaire pour le Canada: A. DAVIDSON PARKER. Montréal, 10 avril.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE CONTRE LE FEU.

INCORPORÉE EN 1849. CAPITAL SOUSCRIT - - - - \$1,743,520.

PRESIDENT: Hon. J. H. Cameron, M.P.P. VICE-PRESIDENT: J. S. Howard, écuyer.

BUREAU LOCAL: DAMASE MASSON, éc., WM. SACHE, éc., Caisier Banque Molson.

BANQUIERS: Banque Molson, où un dépôt considérable est gardé pour payer les réclamations.

Les réclamations sont payées sans retard au Bureau principal.

CETTE COMPAGNIE avec les garanties considérables qu'elle donne au Public, assure contre le Feu les Propriétés de toutes descriptions. Les PRODUITS et MARCHANDISES, allant ou venant de l'ouest sont assurés contre les périls de la navigation, aux conditions les plus libérales.

Inspecteur de la Marine: M. ALEX. DAVIDSON. T. W. GRIFFITH, Agent Général, Bâtisses Uniq., 1er janvier 1862.

ASSURANCES.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE, DE LONDRES.

Agence générale de Montréal, Rue St-François-Xavier, Ferrier 1862.

LES PERSONNES DONT LA VIE EST ASSURÉE à cette Société, sont libres de faire partie de tout Corps de Milice ou de Volontaire pour le service en Canada, sans payer aucun premium extra et sans forfeiture de la Police.